

# AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de la commune de Walferdange que la Ministre de la Mobilité et des Travaux Publics et le Ministre des Affaires intérieures ont approuvé respectivement le 18 avril 2024 et le 23 avril 2024 la délibération du conseil communal du 22 février 2024 (point 8b de l'ordre du jour) portant confirmation du règlement temporaire d'urgence de circulation édicté par le collège échevinal le 3 janvier 2024 à l'occasion des travaux pour les besoins de la maison numéro 81, rue du Dix Octobre à Bereldange :

## Stationnement interdit

Le stationnement est interdit du lundi 15 janvier 2024 de 07.00 heures jusqu'au jeudi 25 juillet 2024 à 18.00 heures, dans la rue du Dix Octobre, des deux côtés, sur le tronçon longeant la maison numéro 81, des deux côtés, sur une longueur de 12 mètres, excepté pour les véhicules en relation avec les travaux.

## Accès interdit aux piétons (Signal C, 3g)

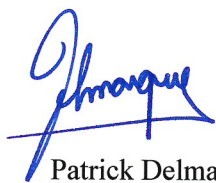
Du lundi 15 janvier 2024 de 07.00 heures jusqu'au jeudi 25 juillet 2024 à 18.00 heures, l'accès du tronçon du trottoir de la rue du Dix Octobre, du côté des maisons avec numéros impairs, le long de la maison numéro 81, sur une longueur de 12 mètres, est interdit aux piétons. Les piétons sont obligés d'emprunter le trottoir du côté des maisons avec numéros pairs.

## SUPPRESSION TEMPORAIRE d'un passage piétons

Du lundi 15 janvier 2024 de 07.00 heures jusqu'au jeudi 25 juillet 2024 à 18.00 heures, le passage piétons qui est installé devant la maison numéro 81, est temporairement supprimé.

Walferdange, le 18 juin 2024.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber